

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Quebec Nickel Corp. (la « **Société** »)
1100 - 1111 Melville Street
Vancouver, BC V6E 3V6

Rubrique 2 Date du changement important

9 décembre 2022

Rubrique 3 Communiqué

Le 9 décembre 2022, la Société a diffusé un communiqué sous le profil de la société sur SEDAR.

Rubrique 4 Résumé du changement

Le 9 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle a finalisé la clôture d'une première tranche de son placement privé (la « **Première Tranche** ») en émettant un total de : (i) 9 575 000 parts (chacune étant une « **Part** »), à un prix de 0,20 dollar par Part ; (ii) 4 433 367 actions accréditatives nationales (chacune étant une « **Action Accréditive Nationale** »), au prix de 0,24 dollar par Action Accréditive Nationale ; et (iii) 10 612 000 actions accréditatives du Québec (chacune, une « **Action Accréditive Québec** »), au prix de 0,25 dollar par Action Accréditive Québec.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 9 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle a finalisé la clôture d'une première tranche de son placement privé (la « **Première Tranche** ») en émettant un total de : (i) 9 575 000 parts (chacune étant une « **Part** »), à un prix de 0,20 dollar par Part ; (ii) 4 433 367 actions accréditatives nationales (chacune étant une « **Action Accréditive Nationale** »), au prix de 0,24 dollar par Action Accréditive Nationale ; et (iii) 10 612 000 actions accréditatives du Québec (chacune, une « **Action Accréditive Québec** »), au prix de 0,25 dollar par Action Accréditive Québec. Le produit brut total de la Première Tranche est de 5 632 008,08 de dollars.

Toutes les Actions Accréditive Nationale et les Actions Accréditive Québec émises dans le cadre du placement privé sont sujettes à une période de détention de quatre mois expirant le 10 avril 2023. Parmi les Parts émises, un total de 4 900 000 Parts ont été émises conformément aux dispenses de prospectus applicables en vertu du Règlement 45-106 – *Dispenses de prospectus* ou au Québec conformément au Règlement 45-106 – *Dispenses de prospectus* (collectivement, « **NI 45-106** ») et sont également sujettes à une période de détention de quatre mois expirant le 10 avril 2023. Le solde de 4 675 000 Parts a été émis aux acheteurs résidant une des provinces du Canada, à l'exclusion du Québec, conformément à la dispense de financement d'émetteur spécifiée dans la partie 5A du NI 45-106 (la « **Dispense de financement d'émetteur spécifiée** »).

Chaque Part sera comprise d'une action ordinaire (« **Action Ordinaire** ») dans le capital de la Société et d'un demi-bon (1/2) de souscription d'actions ordinaires (« **Bon de Souscription** ») de la Société. Chaque bon de souscription entier donnera droit au porteur d'acquérir une Action Ordinaire supplémentaire au prix de 0,30 dollar pour une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture (la « **Date de Clôture** ») de la Première Tranche. Les Actions Accréditive Nationale et les Actions Accréditive Québec constitueront des « **actions accréditives** » au sens de la sous-section 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société utilisera le produit du placement privé des Parts à des fins de fonds de roulement générales et d'exploration et utilisera le produit des Actions Accréditive Nationale et les Actions Accréditive Québec exclusivement pour financer les travaux d'exploration sur ses propriétés situées dans la province du Québec.

À la suite à la clôture du placement privé, il y a maintenant 98 307 205 Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation. Le placement privé est sujet à l'acceptation finale par la Bourse des valeurs canadiennes.

Le placement privé a été dirigé par un syndicat de placeurs pour compte, EMD Financial Inc., agissant en tant que teneur de livres et chef de file, et incluant Canaccord Genuity Corp. (collectivement, les « **Placeurs pour compte** »). En rapport avec le placement privé, les Placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces de 298 720 \$ et 1 477 222 options de rémunération non transférables (chacune, une « **Option de Rémunération** »). Chaque Option de Rémunération permet à son détenteur d'acquérir une Action Ordinaire au prix de 0,30 \$ jusqu'au 9 décembre 2024.

La participation des initiés pour 260 000,08 dollars est dispensée des exigences formelles d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues par le Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires de titres lors d'opérations spéciales (« **Règlement 61-101** ») conformément aux articles 5.5(a) et 5.7 (1)a) du Règlement 61-101. La dispense se fonde sur le fait que ni la juste valeur marchande du placement privé ni la contrepartie versée par les initiés n'excèdent 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

La Société pourrait procéder à la clôture d'une deuxième tranche de son placement privé le ou avant le 29 décembre 2022.

Item 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Item 7. Information omise

Aucune

Item 8. Membre de la haute direction

David Patterson, Chef de la direction and Administrateur
604-283-6818

Item 9. Date de la déclaration

19 décembre 2022